

Conseil Municipal du 15 novembre 2016

L'an deux mil seize, le quinze novembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'André PIGNE, Maire.

Etaient présents : M. PIGNÉ André, Maire, Mmes: CHANROUX Jennifer, LAROCHELLE Lydie, MM : BARBÉ Grégory, LOUISE Benoît, SIEGWALD Francis, Christian ROULEAU

Absents ayant donné procuration : BEAUPIED Cécile à LAROCHELLE Lydie, GAUDIN Laurent à ROULEAU Christian, FOURNIER Jean-Pierre à LOUISE Benoît.

A été nommée secrétaire de séance : LAROCHELLE Lydie.

Le Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2016 est approuvé et signé, on passe à l'ordre du jour.

Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité. L'ordre du jour est donc le suivant :

- | | |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Décision Modificative : Maison Pour Tous2. Compte rendu de la réunion « comité budget »3. Achat de corbeilles et de poubelles4. Clôtures Ecole + Ateliers municipaux5. Consultation pour la recherche d'un maître d'œuvre pour les travaux de la mairie en 20176. Consultation pour les travaux de renouvellement de voirie Ancienne Nationale7. Agenda des travaux en cours ou à venir8. Vente du minibus Citroën Jumper9. Poursuite de la commune à l'encontre de son ancien avoué pour défaut de conseil | <ol style="list-style-type: none">10. Flocage des véhicules11. Pose et mise en service du panneau d'information lumineux12. Calendrier pour la préparation du concours de rédacteur par la secrétaire de Mairie13. Cadeau de Noël des employés municipaux14. Camion de pizza15. Jardins partagés du CCAS16. Téléthon 201617. Ouverture de la mairie le 31 décembre 2016 |
|--|--|

ECONOMIE

1. Décision Modificative : Budget principal

Suite à une hausse de la fréquentation de la Maison Pour Tous notamment en accueil périscolaire, et au paiement sur l'année civile de l'avance et du solde du coût de la mutualisation des camps d'été, le budget de la Maison Pour Tous doit être un peu modifié pour assurer les dépenses de fin d'année en alimentation, achat de petit matériel, location de véhicule, ...

La décision modification suivante est proposée au conseil municipal :

DEPENSES FONCTIONNEMENT + 1700 €

6042 : + 600 € (Tuffé + automates + Cinéma)

6262 : + 140 € (Téléphone octobre, novembre)

60623 : + 800 € (Boulangier + API + ...)

60622 : + 10 € Carburant

60632 : + 80 € Petit matériel

6247 : + 70 € Location minibus

DEPENSES FONCTIONNEMENT : - 1700 €

6413 : - 1700 € Personnel non titulaire

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité la décision modificative.

2. Compte rendu de la réunion « comité budget »

Le Comité de suivi du budget s'est réuni le vendredi 28 octobre 2016.

Section de fonctionnement – dépenses

- taux d'avancement global de 39 % très nettement inférieur au taux théorique de 83 %. Cependant, avec le versement en fin d'année du FNGIR (63 448 €) et du versement en section d'investissement de 184 146 €, le taux d'avancement passe à 73 %.
- le budget des charges à caractère général (134 979 €) sera tenu, malgré certains postes en augmentation : eau, matériel roulant...

- un déficit probable de la Maison pour Tous en raison du surcoût de Bouloire pour les camps d'été (9 000 € → 12 000 €).

Section de fonctionnement – recettes

- taux d'avancement actuel : 51,52 %
- taux d'avancement corrigé : 72.80 % moyennant la prise en compte du versement en fin d'année de 154 000 € au titre des taxes foncières et d'habitation.

Section d'investissement – dépenses

- taux d'avancement actuel de 22 % en raison notamment du décalage des travaux de la mairie

Section d'investissement – recettes

- taux d'avancement : 42 %
- DETR : recette de 41 000 € prévue en novembre 2016 (possibilité janvier 2017)
- Autres subventions d'un montant de 33 000 € en attente de recettes.

D'une manière générale, sur la base d'une photographie des dépenses et des recettes au 21 octobre 2016, les projections effectuées en début d'année laissent une marge de manœuvre en cas de dépenses imprévues ou de recettes en diminution. Cependant, en raison du décalage des recettes rapport aux dépenses, la gestion de la trésorerie nécessite une rigueur accrue assortie d'une anticipation.

Au vu des tableaux d'avancement présentés et des projections d'ici la fin de l'année, le comité de suivi du budget constate l'excellente situation des comptes et félicite Monsieur le Maire et la secrétaire pour la qualité de la gestion.

INVESTISSEMENT

3. Achat de corbeilles et de poubelles

Vu les besoins de renouvellement des poubelles et des corbeilles dans différents lieux de la commune (abri bus, terrain des sports, parc à jeux, ...) suite à l'inventaire réalisé par les agents, une demande de devis a été faite dans cinq entreprises différentes (JPP, Ekip Collectivités, SEMIO, Direct Discount, Comat & Valco).

Benoit Louise, 1^{er} adjoint, a donc engagé la somme de 1239.00 € HT soit 1486.80 € TTC pour l'achat de 5 Corbeilles en métal et de 5 poubelles en plastique avec leur poteau, auprès de l'entreprise SEMIO, pour la proposition la moins disante. Les crédits ont été affectés au compte 2188.

Le conseil municipal en prendre acte.

4. Clôtures Ecole + Ateliers municipaux

Le Conseil municipal en date du 12 septembre 2016 a pris acte de la réalisation de nouvelles clôtures à l'école, Vu la délégation du maire au 1^{er} adjoint en date du 14 avril 2014, ayant donné bon pour accord à la société BLOT-CHAUVIN également pour la zone technique,

La société BLOT-CHAUVIN de Flée a réalisé la mise en place de 38.1 ml de grillage à l'école semaine 43 pour un montant de 2349.18 € HT soit 2819.02 € TTC, et la mise en place de 29.5 ml de grillage dans la zone technique semaine 42 pour un montant de 1760.50 € HT soit 2112.60 € TTC.

Le conseil municipal en prendre acte.

TRAVAUX

5. Consultation pour la recherche d'un maître d'œuvre pour les travaux de la mairie en 2017

Suite au compte rendu de Mme LARCHER, Assistante à Maîtrise d'ouvrage, lors du conseil municipal du 18 avril 2016 et à celui de M. DUMONT, qui a réalisé l'audit énergétique de la mairie, il a été décidé que les travaux de la mairie consisteraient en une restructuration interne du bâtiment sans toucher à l'enveloppe, sans agrandissement, en prenant en compte une partie des préconisations énergétiques de l'audit.

Une consultation a été lancée vendredi 28 octobre 2016 par le biais du site de marché public 72, d'une annonce légale sur les journaux Ouest France et le Maine Libre parue le 3 novembre 2016, et d'un envoi de mails aux architectes qui avaient postulés en début d'année. La consultation prend fin le vendredi 2 décembre 2016 à 12h.

Pour information, un architecte n'est pas obligatoire vu que nous ne déposerons pas de permis de construire mais seulement une déclaration préalable.

La commission d'appel d'offre se réunira le lundi 5 décembre 2016 à 19h00 pour ouvrir les plis et choisir le maître d'œuvre qui sera proposé au conseil. Le conseil municipal du lundi 12 décembre délibérera sur ce choix.

6. Consultation pour les travaux de renouvellement de voirie Ancienne Nationale

Suite au conseil municipal du mardi 11 octobre 2016, une consultation a été lancée pour la réfection de l'ancienne nationale. Les entreprises Pigeon, Colas et Eiffage TP ont été sollicitées. Les entreprises avaient jusqu'au mercredi 9 novembre 2016 à 17h00 pour candidater.

- L'entreprise PIGEON a déposé un devis pour un montant de 27 572.59 € TTC.
- L'entreprise COLAS a déposé un devis pour un montant de 29 486.95 € TTC.
- L'entreprise EIFFAGE a déposé un devis pour un montant de 39 312.60 € TTC.

Les travaux d'enrobés ne pourront être réalisés qu'à partir du printemps 2017, les crédits seront donc engagés sur le budget primitif 2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ***Choisi l'entreprise PIGEON pour réaliser les travaux de renouvellement de l'ancienne nationale pour un montant de 27 572.59 € TTC.***
- ***Autorise Monsieur le premier Adjoint et Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.***
- ***Affecteront les crédits nécessaires au budget primitif 2017***

Le premier adjoint précise qu'un avenant sera demandé à l'entreprise PIGEON pour la réalisation de lignes blanches de chaque côté de la route pour améliorer la visibilité et la sécurité.

7. Agenda des travaux en cours ou à venir

A partir du 7 novembre 2016 : Travaux à l'école

- Réfection de toutes les façades par l'entreprise GOMBOURG du 07/11 au 23/12
- Démontage de la toiture du préau (amiante) les 19 et 20 décembre
- Pose de la nouvelle toiture du préau le 21 décembre

A partir du 21 novembre 2016 : Route de la Rainière (entreprise PIGEON)

- Création d'un chemin piétonnier de la sortie du bourg jusqu'à la croix
- Reprofilage de toute la route de la Rainière + enduit
- Remise en état du chemin qui monte de la rue de la MÉRIZE
- Création d'une « aire manœuvre » à côté des locatifs Sarthe Habitat, Rue de la Source

A la suite des travaux Route de la Rainière, la route sera à sens unique au moins sur la partie sur laquelle le chemin piétonnier aura été créé. Pour savoir si oui ou non, le sens unique sera mis sur l'ensemble de la route de la Rainière, une consultation sera opérée auprès des riverains.

FINANCES

8. Vente du minibus Citroën Jumper :

Vu la décision du Conseil municipal en date 12 septembre 2016 de mettre en vente le minibus Citroën Jumper au prix de 2000 €.

Vu la publicité passée sur un site d'annonces en ligne.

Monsieur le Maire informe que le véhicule, a été vendu à un professionnel sis à Poitiers, pour la somme de 2000€.

De fait l'assurance du véhicule a été résiliée.

Le conseil municipal en prendre acte.

9. Poursuite de la commune à l'encontre de son ancien avoué pour défaut de conseil

Le 11 octobre 2016, à la lecture des questions diverses, le Conseil Municipal semblait favorable à poursuivre son ancien avocat pour défaut de Conseil dans l'affaire opposant la commune au prestataire en charge de la réfection de la voirie en 2005.

Rappel : au vu des différentes demandes du Tribunal Administratif de Nantes en 2014 et 2015, notre ancien avoué n'a jamais fourni le moindre document, ni répondu d'ailleurs aux sollicitations réitérées du Maire. En conséquence

de quoi, avec l'accord du Conseil Municipal, il a été dessaisi du dossier au profit d'un nouvel avocat de droit public qui a pu obtenir, in extrémis, que le jugement soit prononcé en notre faveur.

Néanmoins, devant tant de passivité, l'affaire aurait pu être jugée différemment et se montrer préjudiciable à notre encontre. Devant cet état de fait, Monsieur le Maire, à la demande du Conseil, s'est informé auprès d'un professionnel du Barreau de Paris, qui déconseille une action de poursuite, arguant que malgré le défaut de conseil avéré, la commune a finalement pu poursuivre la défense de ses intérêts et même obtenir gain de cause devant le tribunal. Il serait donc opposé à la demande indemnitaire une absence de préjudice.

Au vu de ses éléments, le conseil municipal décide de ne pas entamer de procédure à l'encontre de son ancien avocat.

COMMUNICATION

10. Flocage des véhicules

Vu la décision du conseil municipal en date du 12 septembre 2016 de réaliser un logo permettant de visualiser l'identité de la commune sur les documents et les véhicules communaux,

Le flocage des véhicules communaux, minibus et camion benne ont été réalisés et posés par la société Publi24, le Mans pour la somme de 360,00 € TTC.

Le conseil municipal en prendre acte.

11. Pose et mise en service du panneau d'information lumineux

Vu la décision du Conseil Municipal de réaliser l'achat d'un panneau d'information lumineux en date du 09/05/2016 pour un montant de 3999.00 € HT et un abonnement GPRS de 2ans pour un montant de 300.00€ HT soit un montant total de 4299.00 € HT.

Vu la délégation du Maire au 1^{er} adjoint en date du 14 avril 2014, ayant donné bon pour accord à la société Télélec. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fourniture du poteau et les travaux de génie civil ont été réalisés par la société Télélec pour un montant de 664.80 € TTC. L'achat des fournitures électriques et de voirie s'élève à la somme de 116.50 € TTC. Le réseau et la pose du poteau et du panneau, devant la Maison pour tous, ont été réalisés par le 1^{er} adjoint, habilité en installation électrique, et les agents de voirie.

L'affichage des messages, désormais opérationnel, se fait via une interface sur internet et la connexion GPRS. Le cout total final est de 5940.10 € TTC.

Le conseil municipal en prendre acte.

Pour information le panneau lumineux sera abaissé lorsque la commune louera une nacelle pour la pose des décors lumineux.

RESSOURCES HUMAINES

12. Calendrier pour la préparation du concours de rédacteur par la secrétaire de Mairie

La secrétaire de mairie, suite à l'avis positif du conseil municipal, s'est inscrite à la préparation du concours de rédacteur (catégorie B). Le calendrier de préparation vient d'être diffusé et se déroulera comme suit :

Dates				
Vendredi 10 février	Lundi 13 mars	Vendredi 28 avril	Vendredi 16 juin	Mardi 12 septembre
Lundi 27 février	Lundi 20 mars	Vendredi 12 mai	Vendredi 30 juin	Vendredi 29 septembre
Lundi 6 mars	Vendredi 7 avril	Vendredi 2 juin	Vendredi 8 septembre	Jeudi 12 octobre

Le secrétariat de mairie sera donc fermé sur les jours indiqués.

13. Cadeaux de Noël des employés municipaux

Comme les années précédentes, la municipalité offre une carte-cadeau aux agents de la commune pour la fin de l'année en plus d'un colis. Le conseil municipal décide de renouveler cette démarche.

Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir le montant décidé en 2015, soit 80€ par agent.

SOCIAL

14. Camion de pizza

Vu la demande d'occupation du domaine public déposée par Madame Aline MICHEL commerçante ambulante en date du 20 octobre 2018,

Vu la consultation des membres du Conseil municipal par mail en date du 21 octobre 2016, favorables à l'unanimité d'apporter un peu d'animation dans le village,

Vu les documents réglementaires et obligatoires, dont la police d'assurance et le Extrait Kbis, remis en mairie par Madame Aline MICHEL en date du 28 octobre 2016,

Monsieur le Maire décide d'accorder l'autorisation d'occupation du domaine public situé sur le parking de la Maison pour tous à Madame Aline MICHEL afin d'y pratiquer son activité de commerce ambulante de pizzas à compter du 28 octobre 2016. Les jours et heures d'ouverture au public sont le vendredi soir de 17 h à 21h.

Compte tenu du lien social qu'engendrera cet événement et l'autonomie en énergie du commerçant, il a été décidé de ne pas demander d'indemnisation.

Le conseil municipal en prendre acte.

Monsieur le Maire indique qu'il a également demandé à un marchand de légumes de venir vendre ses produits sur la commune les dimanches matin, sur le parking de la Maison Pour Tous. La discussion est en cours.

ENVIRONNEMENT

15. Jardins partagés du CCAS

Suite à l'annonce passée, les jardins du CCAS n'ont pas trouvé de locataire. Les membres du CCAS, après discussion, et échange, ont décidé de transformer ces jardins en « jardins partagés ». Une bénévole va ramener des carrés en bois pour mettre en place des carrés potagers qui seront mis à disposition des enfants d'Ardenay.

Une partie va peut-être être transformée en jachère fleurie. Les membres du CCAS cherchent des bénévoles pour faire vivre cette idée ou en apporter de nouvelles.

SOLIDARITE

16. Téléthon 2016

Monsieur Gauthier et Monsieur Chéreau, pompiers à Montfort le Gesnois, responsables de l'organisation du Téléthon 2016 dans notre secteur, proposent que la caravane de l'association luttant contre la myopathie traverse la commune comme tous les deux ans, en demandant la possibilité de faire une halte et de permettre à la population de participer à l'évènement.

Monsieur le Maire a donné son accord et invite le Conseil municipal à participer activement à l'évènement, en offrant boissons chaudes et viennoiseries aux participants, environ 50 personnes, à la salle polyvalente, le samedi 03 décembre entre 8h30 et 9h30.

Le conseil municipal en prendre acte.

QUESTIONS DIVERSES

17. Ouverture de la mairie le 31 décembre 2016

Une permanence doit être organisée le 31 décembre à la mairie, pour permettre aux retardataires de s'inscrire jusqu'au dernier moment sur les listes électorales. La secrétaire de mairie étant en congé en cette période, Monsieur LOUISE se propose de tenir cette permanence de 10h à 12h. Les membres du conseil disponibles seront les bienvenus pour lui tenir compagnie.